



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SEINE

Réunion du 9 mai 2023

Présent.es : Carla ARIGONI-FOUQUET ; Claudine ARROUET ; Myriem CHAMI ; Jean-Michel DAUBOURG ; Evelyne DENYS ; Frédéric GONNAUD ; Danièle GRIMAUD ; Philippe LOIRET ; Florence MATHIEU ; Stéphane MINODIER ; Sylvie RIMSKY ; Muriel SCHEUER ; Patrice MIGUAULT ; Paola PELLIZZARI ; Pierre LUCOT ; Michèle Humbert
Invités : Catherine FURET, Gauthier UTEZA, Vivien RAMBILLON
Excusé-es : Odile BERARDO (procuration) ; Claire POURVIN ; Chantal LINKS ; Denise CHARANSOL, Claude CHARANSOL, Marie Bénédicte Sassi (procuration)

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ;

Point sur les différents groupes de travail

- Groupe PLU : groupe très actif avec production de deux cahiers d'acteurs en attente de la commission d'enquête publique du PLU
- Groupe « Terrasse » : le groupe continue son action
- Groupe de Police opérationnelle (GPO) : pas de nouvelle réunion depuis le dernier CR
- Groupe communication : le rapport a été fait au dernier CQ
- Groupe Seine : le groupe fait une veille des publications faites par la mairie ou Haropa et va rédiger un document sur les points particuliers à surveiller dans notre quartier
- Groupe mobilité : pas de membre présent
- Groupe Transport public : CR de la réunion du 12 avril par Stéphane Minodier

Nous avons pris acte du refus formel de la Mairie de mettre en place une navette et avons néanmoins retenu sa position favorable et son soutien quant à un possible ajout de dessertes RATP à partir des lignes existantes à définir.

Le CQ a donc décidé de travailler sur cette proposition de nouvelles stations dans le but de la proposer à la Mairie qui sera notre relais auprès de la RATP et de l'Hôtel de Ville.

La RATP semblerait disposée à étudier la réouverture des toilettes publiques de la station Pont Neuf. Il convient d'étudier le moyen d'action le plus approprié (via la Mairie ou directement) pour faire pression sur la RATP et obtenir cette ouverture.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Michèle HUMBERT, relit à M. JAMET un mail transmis à la mairie de Paris Centre et à ce jour sans réponse :

« Chères toutes et chers tous,

Merci pour l'envoi du compte-rendu du Conseil de quartier du 14 mars 2023.

Après une lecture attentive de l'encadré consacré au vote pour la préservation intégrale du Marché aux fleurs de l'île de la Cité, je tiens à vous demander deux rectifications essentielles.

Le sujet intéresse particulièrement nombre de conseillers de quartier, présents et absents, qui relaient les desiderata des habitants bien au-delà de notre secteur. Raison pour laquelle, il est d'autant plus important d'être précis.

Je vous joins ci-dessous les textes (et non pas des "souhaits") qui ont fait l'unanimité, que Maëlle m'avait demandés de lui restituer.

1er vote:

Après avoir pris connaissance des changements opérés récemment par la Mairie de Paris, qui prévoient d'attribuer à un concessionnaire privé la gestion du Marché aux fleurs, le Conseil de quartier Seine a voté à l'unanimité pour la préservation patrimoniale, c'est-à-dire pour le maintien de la gestion publique et de la destination d'usage du Marché aux Fleurs, dédié intégralement aux fleurs et aux végétaux ", dans le respect de la décision votée au Conseil de l'Hôtel de Ville en décembre 2020.

2e vote: Le Conseil de quartier Seine a voté à l'unanimité le maintien du financement des 4,8 millions voté par le Conseil de Paris en décembre 2020, destiné à la restauration des halles du Marché aux fleurs.

Cet épisode rappelle un autre compte-rendu de mai-juin 2022.

Sachant pertinemment que le Marché aux fleurs ne faisait l'objet d'aucune protection, me faisant l'écho des participants et de nombreux parisiens, j'avais demandé en mai qu'il soit inscrit au patrimoine.

Lors de la réunion du mois suivant, Boris Jamet Fournier nous avait annoncé que la Mairie avait accepté notre requête. Nous avons accueilli la réponse, positive et rapide, confiants dans cette ouverture de la part de la Mairie de Paris Centre.

Or dans le compte-rendu du 14 juin 2022 il est écrit : « Le marché aux fleurs est-il inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ?" Vous comprenez bien que nous connaissons la condition patrimoniale du Marché aux fleurs. Pourquoi aurions-nous posé une telle question ?

A l'époque j'avais opté pour une erreur de transcription et pensé que de toute façon nous pourrions revenir sur le sujet.

D'autant qu'il est écrit dans le même compte-rendu : "La Mairie s'est rapprochée de la Direction de l'Urbanisme et reviendra vers le Conseil de quartier dès son retour".

Qu'en est-il à un an de distance ?

Dans le souci de maintenir la confiance qui doit exister entre les différents acteurs des instances de la Ville, merci de restituer dans leur intégralité les contenus des résolutions avancées par le Conseil de quartier Seine du 14 mars 2023. De même s'agissant de la requête formulée en mai 2022.

Sincères salutations et remerciements"

Les propositions mentionnées dans ce mail (1^{er} vote, 2^e vote) sont donc revotées afin de rectifier la formulation dans le CR de mars concernant le marché aux fleurs:

Tout en soutenant la demande du maintien d'un statut public, Pierre LUCOT, co-président rappelle les réserves exprimées par lui-même et d'autres membres du groupe d'animation quant à la préservation de l'activité unique autour de l'horticulture tel que formulé dans ce texte soumis au vote bloquant tout usage public de cet espace..

Vote : contre 0 ; Absentions 2 ; Votes pour 16

Réponse aux question posées lors du précédent CQ

Questions diverses et signalements :

- Y aura-t-il un compte rendu de la réunion du 22 mars 2023 entre les co-présidences des Conseils de quartier et le Maire de Paris Centre ?

Compte tenu du format de la rencontre avec Ariel Weil, Maire de Paris Centre, et à l'instar des deux rencontres précédemment organisées, il n'a pas été prévu la rédaction d'un compte rendu.

- Signalement : Des nuisances sonores des guides touristiques sont signalées rue François Miron autour du Petit Versailles, sur l'île de la Cité en face de la palissade à l'angle de la rue d'Arcole et de la rue du Cloître Notre-Dame, en face du 16-18 rue du Cloître, à l'angle de la rue d'Arcole et de la rue Chanoinesse. Les guides s'arrêtent dans ces lieux pour commenter

les alentours, mais un point de départ est souvent l'Hôtel de Ville, ce qui pourrait permettre de faire des premiers contrôles, selon un Conseiller.

La Mairie a bien pris note des précisions transmises relatif à ce signalement.

- Est-il possible d'inviter un membre du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques lors d'une séance du Conseil de quartier ?

Ce sujet étant commun à tous les Conseils de quartier de Paris Centre, il est préférable d'organiser une réunion en présence de tous les Conseils de quartier. Dès qu'une date aura été arrêtée, une invitation sera envoyée aux Conseillers.

Nouvelles questions votées et nouveaux signalements :

- Les riverain-es qui sont en face des Berges de Seine et vers la place de l'Hôtel de Ville demandent s'il est possible d'avoir un calendrier des manifestations sonores autorisées sur les berges, pour pouvoir les différencier de celles non-autorisées.

L'accord pour la tenue des manifestations sonores est rendu par la Préfecture de Police. Les Mairies d'arrondissement sont informées du parcours des manifestations entre maximum 72 et 24 heures avant. C'est pourquoi il est difficile de prévoir un calendrier, toutefois ce sujet pourrait faire l'objet d'échange en GPO (et donc en présence de la Police nationale).

- Cours d'écoles ouvertes le samedi. Est-il possible de limiter les plages horaires autorisées pour les jeux de ballons et pour les animations qui génèrent du bruit ? Il est signalé que les ballons ne sont souvent pas en mousse, bien que ce soient les seuls autorisés. Est-il possible de fournir des ballons en mousse et de mettre un panneau de limite de bruit en fonction des horaires ?

« Les cours ouvertes » sont un dispositif qui donne accès, à proximité de chez soi et dans un contexte urbain, à des espaces apaisés et végétalisés. Des associations proposent bénévolement et gratuitement des activités artistiques, culturelles ou sportives aux enfants et aux familles sur des plages horaires définies.

Les règles de vie faisant état des bonnes pratiques dans les écoles sont affichées. De plus un gardien est présent sur chaque site ; il est le garant du respect des règles de vie de ce règlement.

- Quand est-ce que l'opendata des terrasses autorisées va être actualisé ?

L'opendata des terrasses autorisées a été mis à jour ce mardi 9 mai et est disponible sur via ce lien <https://opendata.paris.fr/explore/dataset/terrasses-autorisations/map/?disjunctive.typologie&disjunctive.arrondissement&location=12,48.8593,2.3328&basemap=jawg.streets>

- Serait-il possible d'avoir un outil de suivi des questions/réponses avec les dates et les archives, entre la Coordination et les Conseils de quartier ? La commission inter-CQ pourrait aider.

Des réflexions sont en cours quant à la création d'un nouvel outil de suivi des questions/réponses, les comptes rendus constituant un premier outil de suivi.

- Il y a des affichages sauvages à l'angle de la rue de Jouy et de la rue François Miron (entre la librairie et le Bourguignon du Marais, au niveau du 19 rue de Jouy). Qui est responsable du lieu et de l'enlèvement de cet affichage ? Est-ce la Mairie, la RIVP, ou une autre entité ?

Le 19 rue de Jouy est un immeuble RIVP. Tout affichage sauvage, graffitis et tags situés à moins de 4 mètres de hauteur, sur des façades donnant sur les voies ouvertes au public, visibles sans mise en œuvre de dispositif spécial de type échafaudage, grue élévatrice... sont enlevées par les équipes municipales. Les interventions sur des surfaces trop fragiles (façade en pierre poreuse ou friable) ne sont pas prises en charge par la Ville. Il reviendra au

propriétaire du bâtiment de faire appel à une entreprise spécialisée pour ce type d'intervention.

Les demandes d'intervention peuvent se faire via DMR. Voici un lien vers un dépliant détaillant la mise en œuvre du dispositif de nettoyage.
<https://cdn.paris.fr/paris/2022/04/20/877327167b1eaf10cc2065f438099642.pdf>

- Peut-on récupérer le stationnement sur les places prévues pour les trottinettes en libre-service ?

Il ne sera pas possible de récupérer des places de stationnement sur les places prévues pour les trottinettes en libre-service. Selon les contraintes techniques (réseaux dans le sol par exemple) et le plan de charge des services ces places ont vocation à devenir soit des zones de vélos en libre-service, soit des places d'arceaux vélos (ce qui peut prendre du temps compte tenu des pénuries d'acheminement de matériel) ou bien un espace de légère végétalisation.

- Lors de la marche publique de la Place Saint Gervais, il a été dit que des études de la RATP avaient été faites. Est-il possible d'avoir accès à ces études ?

Une demande a été faite auprès de la RATP, qui a la main sur ces études pour une transmission auprès du CQ. Toutefois il n'est pas garanti que cette dernière soit favorable à une diffusion externe.

- Le projet d'aménagement de la Place Saint-Gervais a-t-il obtenu toutes les autorisations, notamment de la BSPP (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris) ?

À ce stade, le projet d'aménagement de la Place Saint-Gervais est en cours d'étude. Lors de l'instruction du projet, les services compétents seront consultés, notamment à la BSPP. Selon les retours fait lors de la phase d'instruction le projet sera adapté en conséquence.

Commentaires lors du conseil de quartier :

Demande de la communication d'un calendrier des manifestations autorisées sur les berges de Seine ou le Parvis de l'hôtel de ville :

Une réflexion entre les membres présents découle de cette réponse et les propositions suivantes sont faites : avoir une information qui inclue également les fermetures de voies associées à ces évènements, avoir une information sur les niveaux sonores tolérés. Après réflexion il est proposé de demander aux organisateurs une obligation d'affichage (comme pour les tournages de films) indiquant les heures, nuisances fermetures etc...

Proposition mise au vote : est-il possible d'imposer aux organisateurs de manifestations de prévenir suffisamment à l'avance les riverains des nuisances et emprises sur l'espace public et de fournir un contact.

Vote à l'unanimité POUR

Point d'information (Florence Mathieu):

- Florent GIRY fait demander l'avis du CQ sur l'aménagement de la rue du Pont Louis Philippe. Boris JAMET-FOURNIER fait lecture du mail de Florent GIRY relatant cette demande : le conseil vote sur la proposition suivante « Sécuriser la voie cycliste à contre sens en supprimant les stationnements moto, préserver les stationnements côté commerçants. Vote POUR à l'unanimité. Il est aussi mis au vote la proposition des mettre des arceaux à vélo dans le bout piétonnier de la rue de l'hôtel de ville. POUR à l'unanimité.
- Information sur une réunion avec un médiateur de la ville de Paris, M. BLOCH adjoint à la Maire de Paris, la direction de l'académie du Climat et le conseil de quartier concernant les plaintes des riverains pour les nuisances sonores. La réunion a bien eu lieu mais les riverains qui se plaignent du bruit étaient absents. Il est noté

que l'Académie s'est équipée de volets phoniques pour assourdir les bruits vers l'extérieur. Une étude d'impact a été fournie et est à disposition à la mairie de Paris centre.

Signalements à faire remonter aux services :

Dans le cadre du chantier Emerige, Trois arbres ont été coupés rue de Schomberg. Les habitants du quartier sont en attente des replantations.

La traversée pour les personnes à mobilité réduite du quai Henri 4 est mal conçue : il y a un boitier pour traverser qui n'est pas là où est le trottoir est abaissé. Il faudrait déplacer un des deux boitiers pour que les deux soient sur le même passage piétons, avec passage abaissé des deux côtés.

La déserte du complexe de la Félicité par la rue Agrippa d'Aubigné engendre un afflux de véhicules déposant des clients qui ne respectent pas le Sens unique. Ces véhicules manœuvrent dangereusement en empruntant la rue en Sens interdit afin de rejoindre le boulevard. Fait par des taxis arrivant du boulevard Morland et qui repartent en faisant demi-tour alors que la rue est en Sens unique.

Il est également signalé que les véhicules stationnement dans cette rue de façon anarchique par manque de signalétique.

Prochaine réunion au QJ : QJ pour le 13 juin

Bilan des deux ans du groupe d'animation

Point sur les projets qui restent à suivre

Présentation des candidatures pour l'équipe d'animation

Pot de fin d'année